



Société Anonyme au capital de 41 883 508,40 €
Siège social : 1, quai du Point du Jour
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
326 300 159 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

13 avril 2017

QUESTIONS - REPONSES

RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 13 AVRIL 2017

Réponses aux questions posées par écrit avant l'assemblée générale

Gilles Pélisson donne alors lecture des réponses du Conseil d'Administration aux trois questions envoyées préalablement à l'Assemblée, par un actionnaire :

- Sur le refus de la présence de Monsieur Nicolas Dupont-Aignan, candidat à la Présidence de la République, au débat organisé le 20 mars par TF1, Gilles Pélisson rappelle que TF1 n'avait aucune obligation de convier l'ensemble des candidats à ce débat, qui se déroulait dans la 1^{ère} période de décompte des temps de parole et d'antenne régi par le « principe d'équité » ; que le choix d'un débat ne réunissant que les 5 principaux candidats et 1^{er} débat organisé dans le cadre de l'élection présidentielle était dicté par le souci de lisibilité du débat électoral ; cette organisation avait pour objectif de permettre aux candidats d'exposer et développer les thèmes de campagne les plus importants, en favorisant des échanges suffisamment approfondis, chaque candidat disposant de temps suffisant pour s'exprimer et répondre aux journalistes et à ses contradicteurs politiques ; qu'il n'aurait pas été possible d'avoir le même rendu avec 11 candidats sur le plateau, qui auraient de facto eu un temps de parole beaucoup plus limité, et n'aurait pas permis de réels échanges entre eux. Avec une audience de 9,8 millions de téléspectateurs, ce débat a démontré son intérêt, tant dans la forme que dans le fond.

Gilles Pélisson précise que le CSA, puis le Conseil d'Etat, qui ont débouté Monsieur Nicolas Dupont Aignan de sa demande visant à contraindre TF1 de le faire participer au débat, ont rappelé que le principe d'équité n'était pas remis en cause par ce débat, réservé aux 5 principaux candidats et que les chaînes disposaient d'une liberté éditoriale en la matière.

Gilles Pélisson indique enfin, que, depuis la mise en œuvre des règles relatives à l'égalité du temps de parole, TF1 convie sur ses antennes dans le cadre de ses JT, tous les candidats, dans le plus strict respect des dispositions définies par le CSA.

- Sur le niveau culturel de certains jeux, dont « les douze coups de midi », Gilles Pélisson rappelle qu'il s'agit d'une émission populaire et familiale programmée toute l'année à 12 h sur TF1 depuis bientôt 7 ans. Son principal objectif est de permettre, aux plus petits comme aux plus grands, d'apprendre en s'amusant dans un univers joyeux et chaleureux. L'émission et son animateur se veulent avant tout fédérateurs. Son contenu doit être accessible à tous ; les questions bâties autour de quatre axes, la découverte et l'insolite, la culture populaire, l'Histoire et la culture françaises, et l'actualité, sont de tous niveaux afin de permettre à chaque téléspectateur d'en retirer un bénéfice.

Le succès de cette émission est d'ailleurs incontestable et constitue quotidiennement l'une des meilleures performances du paysage audiovisuel français. Elle rassemble ainsi, sur les 6 derniers mois, en moyenne 3,6 millions de téléspectateurs, soit 34.8% de part d'audience.

- Sur la date et l'heure de l'Assemblée de TF1 convoquée quasiment en même temps que celle de LVMH, Gilles Pélisson précise que, conformément aux recommandations de l'AMF Pélisson (n°2012-05) sur les Assemblées Générales d'actionnaires de sociétés cotées, TF1 annonce la date de son Assemblée de l'année N+1, lors de l'assemblée de l'année N, et la publie sur son site internet www.groupe-tf1.fr (rubrique Investisseurs / Agenda). La tenue de l'Assemblée de TF1 étant généralement en début de période des Assemblées (mi-avril), le calendrier –pour l'année n+1- des autres sociétés du CAC 40 et du SBF 120 n'est pas connu à cette date.

Gilles Pélisson remarque que les Assemblées des sociétés cotées se tenant sur une période assez courte, entre mi-avril et mi-juin et comprenant de nombreux jours fériés, il est inévitable que des dates d'Assemblées correspondent ; il regrette de ne pas pouvoir accueillir de ce fait tous les actionnaires de TF1.

Réponses aux Principales questions posées au cours de l'assemblée générale

Puis, Gilles Pélisson répond aux questions écrites et orales posées par les actionnaires (les réponses sont regroupées par thèmes).

A un actionnaire qui s'étonne du niveau des recettes publicitaires engendrées au cours des débats précédant les élections présidentielles, le Président explique que l'instauration de coupures publicitaires dans les débats politiques en prime time est une première en France et que leur durée limitée à 6 minutes pour une émission de 2 heures 30 ne peut être comparée à une soirée offrant deux fictions, coupée chacune de 6 à 8 mn de publicité.

Concernant la création d'un Comité consultatif en vue de renforcer les liens entre la Direction Générale et les actionnaires individuels, Gilles Pélisson répond que la question sera discutée en Conseil d'Administration.

A une question portant sur la rémunération des programmes de TF1 par les fournisseurs d'accès à internet, Gilles Pélisson précise que la demande de TF1 d'une contrepartie à sa diffusion est légitime, quitte à - si cela devenait nécessaire - se passer de diffusion du signal TF1 sur certaines plateformes et en espérant ne pas arriver à cette extrémité.

Le Président répond également aux questions relatives aux programmes et audiences des chaînes du Groupe. Sur un numéro spécial « The Voice européen », Gilles Pélisson rappelle que le programme est déjà repris par un certain nombre de pays en Europe et que la retransmission en plusieurs langues n'est pas un exercice facile. A un autre actionnaire, Gilles Pélisson répond que les annonceurs n'ont pas de droit de regard sur les programmes.

A une question portant sur le montant du dividende versé, ramené à 0,28 € en 2017, le Président rappelle que les dividendes exceptionnels des deux années précédentes résultaient en grande partie de la cession d'EUROSPORT International et d'Eurosport France. Philippe Denery précise également que le dividende est cependant supérieur au résultat par action et que le Conseil d'Administration a au contraire maintenu stable sa politique de versement des dividendes, d'autant que les comptes 2016 enregistrent le paiement des droits sportifs de l'EURO 2016.

Sur la place et l'apport du digital dans le groupe, Gilles Pélisson explique que le digital est présent dans toutes les activités et est traitée de manière transverse ; TF1 ne donne pas de précision sur les chiffres d'affaires. Chaque membre du Comité Exécutif est responsable du numérique dans son domaine. L'ensemble des compétences technologiques broadcast et digital du groupe, ainsi que l'innovation sont au service des différentes entités du Groupe. Par ailleurs, la technologie permet de connaître le téléspectateur et aussi de croiser les cibles de consommateurs par rapport aux propositions des annonceurs et des grandes marques. Le digital est un lien dans le monde d'aujourd'hui, vers la mobilité, vers différents types d'écrans, vers différents types de contenus.

Concernant LCI, le Président rappelle que la décision de passage en clair a été prise par le Conseil d'Administration, qui considérait que LCI disposait de vrais atouts pour se réinstaller dans le paysage français par la qualité de son information et de ses magazines, dans un marché partagé à quatre ; son modèle économique se transforme. La réflexion actuelle porte sur le pôle information, qui est au cœur des programmes du groupe TF1 et doit s'analyser de manière globale.

Sur la baisse du résultat, le Président indique que le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 45,7 M€, après 83,7 M€ de charges non courantes incluant notamment l'impact du décret 2015 sur les parts de coproduction dans les programmes de fictions françaises, les charges liées au plan de transformation du groupe, l'amortissement du goodwill Newen Studios et la perte de LCI, dont le passage en clair est intervenu le 5 avril 2016. Par ailleurs, le coût de diffusion des matchs de l'Euro 2016 s'élève à 46,1 M€. Le résultat net part du Groupe est de 41,7 M€.

Sur l'augmentation des amortissements et des provisions en 2016, Philippe Denery explique qu'elle est liée à l'entrée importante de TF1 dans Newen et le monde de la production, mais également, depuis avril 2015 à de nouvelles règles comptables ; en effet, en complément des acquisitions de droits de diffusion de certains programmes, la société investit dans des parts de producteur afin de détenir les éléments corporels et incorporels et notamment des droits d'exploitation des dits programmes. Les parts de producteur sont amorties sur la durée prévisionnelle de leur exploitation. Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que les recettes prévisionnelles attendues sont inférieures à la valeur nette comptable.

Concernant le départ de journalistes ou d'animateurs des antennes, Gilles Pélisson rappelle qu'il relève des choix éditoriaux des responsables de TF1 ou LCI. Toutefois, le Groupe est relativement fidèle à ses figures historiques. Ce qui est important, c'est qu'ils soient toujours dans l'action, dans la dynamique et proches de leur public et que leurs émissions rencontrent du succès auprès des téléspectateurs.

Concernant les résolutions à caractère financier, dont la 18^{ème} résolution qui autorise le Conseil d'Administration à déroger aux conditions de fixation du prix prévues dans les 16^{ème} et 17^{ème} résolutions en retenant un prix d'émission égal au cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission (VWAP 1 jour) avec une décote maximale de 10 %, Sébastien Frapier rappelle qu'au cours des années, l'Assemblée Générale a régulièrement doté le Conseil d'Administration des autorisations nécessaires, pour lui permettre de saisir les opportunités offertes par le marché financier, afin de réaliser les meilleures opérations en fonction des besoins en fonds propres de la société, en ayant le choix des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Enfin, concernant la rémunération du Président, Philippe Denery confirme que Gilles Pélisson est titulaire d'un contrat de travail avec BOUYGUES. Les critères de performance quantitatifs entrant dans le calcul de la rémunération variable comportent des références par rapport à l'année précédente ou par rapport aux objectifs du plan. Ils sont liés aux bénéfices nets du groupe Bouygues et de TF1. Les critères qualitatifs ont été en ligne avec les objectifs de transformation et de réorganisation fixés. Cependant, les objectifs concernant le seul groupe TF1 n'ayant pas été atteints, le Président a décidé de renoncer à une partie importante de sa rémunération variable.